

# **NOTRE LICENCE, UNE COURTE PRÉSENTATION**

## Bienvenue en sciences de l'éducation!

Vous avez choisi une formation généraliste qui vous permettra de découvrir les processus, les acteur.rice.s et les institutions en jeu dans le champ de l'éducation. Vous allez également découvrir les disciplines qui constituent les sciences de l'éducation : l'anthropologie, l'histoire, la philosophie, la psychanalyse, la psychologie et la sociologie.

Vous vous confronterez à des approches méthodologiques diverses et apprendrez à former votre regard critique et réflexif en vous initiant à l'argumentation, à la lecture et à la synthèse. Durant vos trois années d'études, vous construirez des compétences transversales d'analyse, de compréhension et de réalisation de projet. Cette formation vous amènera également à approfondir votre maîtrise d'une langue étrangère et à enrichir vos connaissances numériques..

## **Notre UFR SEPF**

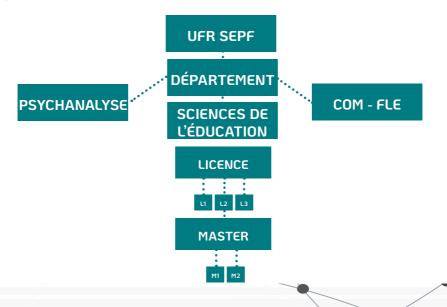
L'UFR SEPF c'est une Unité de formation et de recherche (UFR) qui regroupe trois départements :

- sciences de l'éducation
- psychanalyse
- ▶ Français et langues étrangères (COM-FLE).

Site internet : UFR SEPF : https://inspe.u-pec.fr

Le département de Sciences de l'éducation accueille : la licence sciences de l'éducation (L1/L2/L3), et le master sciences de l'éducation (M1 et M2) et ses différents parcours.

# Organisation des études à l'UFR SEPF



# Qui contacter?

### Une question qui concerne :

votre inscription, votre emploi du temps, vos notes, ou toute autre question administrative ?

### Contactez la secrétaire de licence.

vos cours, l'organisation de votre cursus, votre projet d'études ou toute autre question pédagogique ?

Contactez les responsables de Licence 2.

UFR		
Directeur	Jean-Christophe COFFIN	Jean-christophe.coffin@univ-paris8.fr
Responsable administrative et financière	Sophie GHANNAM	raf.ufr.sepf@univ-paris8.fr
Département		
Directrice	Claire Lemêtre	claire.lemetre@univ-paris8.fr
Coordinatrice Licence et Master	Annabelle Jeanny	Bureau A433 respsde@univ-paris8.fr
Licence		
Responsable	François Le Clère	francois.le-clere02@univ-paris8.fr
Licence 2		
Secrétaire	Hanane EL HADDADI	Bureau A435 lsde@univ-paris8.fr
Responsables d'année	Pascal Nicolas-Le-Strat	pascal.nicolas-le-strat@univ-paris8.fr
	Florent Gabarron-Garcia	gabarronfr@yahoo.fr

# **COMMENT S'ORGANISE VOTRE CURSUS D'ÉTUDES?**

# Vos trois années de Licence sciences de l'éducation

#### Le système LMD, qu'est-ce que c'est?

Depuis 2004, l'Université est entrée dans le système LMD : L Licence (bac + 3) M Master (bac + 5) D doctorat (Bac +8).

La licence regroupe les trois premières années d'études universitaires : Licence 1 (L1), Licence 2 (L2) et Licence 3 (L3). Chaque année universitaire est composée de deux semestres : le niveau L1 est composé des semestres S1 et S2, le niveau L2 des semestres S3 et S4 et le niveau L3 des semestres S5 et S6. La licence comprend ainsi six semestres.

#### Des « UE » et des « EC »

Pour chaque semestre, vous suivrez trois unités d'enseignements (UE). Une UE est un regroupement de plusieurs cours appelés éléments constitutifs (EC). Chaque EC dure 39 heures, ce qui représente généralement 13 séances de 3 heures par semaine sur un semestre.

### Chaque semestre est constitué de trois éléments :

#### Les UE de « majeure » :

Dans les UE de majeure, les étudiant·e·s suivent et valident des enseignements portant sur les savoirs fondamentaux de la discipline.

#### Quatre approches disciplinaires sont proposées :

- Un EC d'histoire des éducations et un EC de sociologie de l'éducation au premier semestre de chaque année de la licence.
- Un EC d'anthropologie et de philosophie de l'éducation et un EC de Psychologie et psychanalyse de l'éducation au second semestre de chaque année de la licence.

## Les UE de « mineure », appelées Champs de Pratiques (CP1, CP2, CP3)

Les UE de mineure ont un objectif de découverte d'un champ d'approche thématique et ils visent une préprofessionnalisation. En fonction de leurs centres d'intérêts et de leurs projets, les étudiant·e·s choisissent un ou des parcours spécifiques appelés « champs de pratiques » qui articulent des savoirs à des pratiques spécifiques du domaine de l'éducation.

## Les mineures sont classées en quatre champs de Pratiques :

- ▶ CP1 Ecole et enseignement
- ▶ CP2 Education, action sociale et soin
- CP3 Intervention sociale, formation et éducation numérique
- ▶ CP4 Formation linguistique et culturelle des migrants (uniquement en licence 3).

#### Les UE des « EC transversaux »

Pour vous aider à réussir tout au long de votre parcours de licence, les UE des "EC transversaux" vous proposent :

des EC de Méthodologie de l'expérience étudiante (M2E) où vous apprendrez les méthodes de travail à l'université.

- des EC de langues.
- des EC de compétences numériques qui vous préparent à la certification PIX.
- une aide à l'orientation (Journées Avenir, Projets tutorés, Tremplin master, Tremplin métiers en L2 et L3) et à la préprofessionnalisation (stages en L2 et L3).

#### **Des ECTS**

#### Chaque semestre permet d'obtenir 30 ECTS.

Le sigle ECTS signifie European Credits Transfer System. Il s'agit de crédits européens (c'està-dire définitivement acquis lorsqu'ils sont obtenus avec une note de 10 et plus).

Ces crédits sont transférables d'une université à l'autre, en France et à l'étranger à condition de s'inscrire dans la même licence ou dans une licence équivalente.

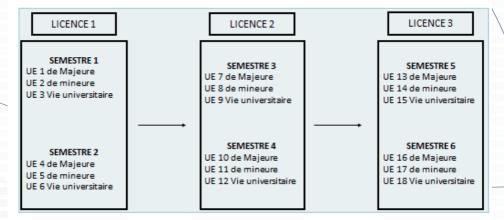
La licence de Sciences de l'éducation totalise ainsi 180 ECTS.

### Pour valider votre licence 1, vous devez comptabiliser 60 ECTS.

**Article 23** Dans le cursus de licence, la poursuite d'études dans un semestre de l'année supérieure est possible pour tout étudiant e qui s'inscrit pour la deuxième fois ou plus dans la même année dès lors qu'il lui manque moins de 30 crédits ECTS de son année. Sur la base de considérations pédagogiques particulières, ce seuil de 30 sur l'année peut être diminué sans pour autant être inférieur à 12 pour les formations qui le souhaitent.

Cette autorisation de poursuite d'études dans le niveau supérieur se décide en délibération du jury sous forme d'« ajourné autorisé à continuer - AJAC » à l'issue de la session 2 ou d'une inscription dans des EC de l'année supérieure sous forme de crédits. En tout état de cause, la règle appliquée au sein de la formation doit être intégrée au document annexe des règles de scolarité de la formation (source : Modalités de contrôle des connaissances – Version adoptée par la CFVU du 14 mai 2020)

#### Structure de la LICENCE



#### Plusieurs formats de cours sont proposés :

**Les cours hebdomadaires :** cours de trois heures en présentiel qui ont lieu chaque semestre durant une période donnée et dont le jour et les horaires sont précisément fixés.

**Les cours regroupés :** cours regroupés sur des plages horaires ou journées entières selon un calendrier fixé à l'avance.

Les cours intensifs : cours regroupés sur une semaine entière du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

## **CONSTITUER VOTRE EMPLOI DU TEMPS**

En licence de sciences de l'éducation, certains EC sont obligatoires, d'autres au choix.

C'est vous qui constituez, avec l'aide du secrétariat et de vos enseignant.e.s, votre emploi du temps pour chaque semestre. C'est ce qu'on appelle l'inscription pédagogique (IP), qui se déroule au début de chaque semestre. Les modalités d'inscription sont précisées ci-dessous.

# Votre affectation dans les EC de majeure

Dans les UE de majeure, tous les EC sont obligatoires. Aucune inscription n'est nécessaire. Vous êtes affecté dans un groupe (1-2-3). Pour tout changement de groupe, il faut permuter avec un.e autre étudiant.e et en informer le secrétariat.

### Vous inscrire dans les EC de mineure

Dans les UE de mineure, vous devez choisir deux EC par semestre dans un ou deux champs de pratiques différents (CP).

Inscription: oui, sur Moodle.

### Vous inscrire dans les EC transversaux

- Les modalités d'inscription dans les EC transversaux qui concernent le M3P, les tremplins seront précisés dans la brochure relative aux enseignements.
- L'EC de langue. Les inscriptions se font sur demande au département de langues.

# LES TEMPS FORTS DE VOTRE ANNÉE DE LICENCE 2

# La matinée de pré-rentrée

« Semaine de pré-rentrée L2 »

Responsables: Pascal nicolas-Le-Strat et florent Gabarron-Garcia

Cette matinée de pré-rentrée est organisée avant le début des cours afin de favoriser votre intégration à l'université.

## Au programme de cette matinée :

- Une réunion de rentrée avec l'équipe pédagogique et administrative
- La présentation des différents services universitaires (La Maison de l'étudiant, le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives, le Service Universitaire d'Information et d'Orientation, le service d'Action culturelle et artistique, etc.),
- La visite de la Bibliothèque universitaire (BU)
- La distribution de vos emplois du temps et présentation des modalités d'inscription aux cours
- ▶ Un temps d'échange avec vos tuteurs et d'anciens étudiants de licence 1

La participation à cette matinée est obligatoire.

Enseignante coordinatrice: Nada Chaar

Vous n'imaginez pas le nombre de métiers qui composent le champ de l'éducation! Ces métiers de l'éducation dans et hors l'école sont en constante réinvention. Ils offrent d'importantes possibilités d'emplois. Ils contribuent à la formation intellectuelle (métiers de l'éducation dans l'école) et à l'émancipation sociale des individus (éducation populaire, éducation à la citoyenneté mondiale, centres sociaux).



N'oublions pas que ces métiers concernent également l'amélioration de la qualité de vie des individus (métiers du soin et de l'accompagnement).

Les journées avenir vous permettront de poursuivre votre découverte de cet univers foisonant, de vous projeter, d'interroger et poursuivre l'élaboration de vos projets, depuis le Master jusqu'à votre entrée dans votre futur métier.

Dans les ateliers et tables rondes, vous entendrez des professionnel.le.s engagé.e.s vous raconter les difficultés et les joies de leur quotidien. Vous pourrez poser des questions et établir vos contacts en vue de votre stage de L2. En L3, vous contribuerez à la préparation de la journée et à l'accueil des intervenant.e.s.

Votre participation à cette journée vous permettra de valider, partiellement ou totalement, un ou plusieurs EC.

# **MOBILITÉ INTERNATIONALE**

Tous les étudiants de l'université Paris 8 peuvent partir étudier un ou deux semestres dans une université étrangère, et ce quelle que soit leur nationalité.

Presque toutes et tous peuvent bénéficier d'une ou plusieurs bourses (bourses de l'université, du CROUS, de la région Ile de France). Il est également à noter que certaines universités proposent des chambres sur le campus ou à proximité.

Les ECTS obtenus durant l'échange sont comptabilisés dans l'université de rattachement : un semestre effectué à l'étranger ne nécessite donc aucun rattrapage.

Le département SDE offre des opportunités de mobilité au niveau licence et master. Il existe des partenariats en Sciences de l'éducation avec

- des universités européennes (programme ERASMUS+ en Allemagne, Espagne, Grèce, Italie, Pologne, Portugal, République Tchèque, Turquie);
- nord américaines (programme MICEFA pour les Etats-Unis et le Canada anglophone) ;
- ainsi que des accords de coopération bilatéraux (Argentine, Brésil, Liban, Taïwan).

Les stages en L3 et M2 peuvent également faire l'objet d'une mobilité subventionnée par le programme ERASMUS+.

Enfin, les étudiants français ou ressortissants européens peuvent partir à l'étranger comme assistant de langue française dans un établissement scolaire (primaire ou secondaire), pour une durée comprise entre 4 et 12 mois.

Les dossiers de candidatures se préparent généralement durant l'année qui précède le séjour d'études. Une maitrise de la langue d'enseignement est exigée dans certains pays, ne l'est pas dans d'autres. Le projet de mobilité est accompagné par l'enseignant référent du département, conjointement ave l'équipe du Service des Relations Internationales (le SERCI, situé au 2e étage du bâtiment A).

#### Coordonnées et liens utiles

Référent international pour le département Sciences de l'Education : Léonore Zylberberg - leonore.zylberberg@univ-paris8.fr

Site Internet du Service des Relations Internationales de l'Université Paris 8 www.univ-paris8.fr/-Relations-internationales-

Chargée de la mobilité étudiante sortante en Europe (Erasmus+) : Filomena Fazio - outgoing@univ-paris8.fr ● +33 1 49 40 65 36 - Bureau A2·214

Chargé de la mobilité étudiante sortante hors-Europe Ludovic Maillard - outgoing@univ-paris8.fr ● +33 1 49 40 64 12 - Bureau A2·216

Chargé de mobilité internationale Erasmus+ et des stages

Waël Ben Abdallah - wael,ben-abdallah@univ-paris8.fr ● +33 1 49 40 71 29 - Bureau A2·216

Chargée de la mobilité étudiante entrante (Si étudiez dans une université partenaire) Céline Butelle - incoming@univ-paris8.fr ● +33 1 49 40 70 68 - Bureau A2·218

Pour une aide à la recherche de stage, consulter le SCUIO-IP scuio@univ-paris8.fr ● 01 49 40 67 17 \_ salle A 347

# **RÉUSSIR SON ANNÉE DE LICENCE 2**

# Le contrat pédagogique, qu'est-ce que c'est?

Pour vous accompagner dans votre réussite, nous vous demandons de vous engager dans un contrat pédagogique. Ce contrat, que vous remplissez et signez au moment de votre inscription administrative, mentionne le parcours de formation dans lequel vous vous inscrivez, votre projet professionnel et les éventuels aménagements dont vous souhaitez bénéficier (activité sportive ou artistique de haut niveau, handicap, travail salarié, etc.).

Deux directeurs/rices des études assurent le suivi de votre contrat pédagogique. Ils vous reçoivent par petits groupes en janvier, et en entretiens individuels au fil de l'année.

Rendez-vous en ligne pour constituer votre contrat pédagogique sur l'application CONPERE (CONtrat PEdagogique pour la Réussite Etudiante).

**Date :** Réunion de bilan intersemestre mi-janvier (date à préciser)

Contacts des directeurs/rices d'études (responsables du suivi des contrats) :

- L1: Claire Desmitt: claire.desmitt@univ-paris8.fr Nada Chaar: nada.chaar@univ-paris8.fr
- ▶ **L2**: Pascal Nicolas-Le-Strat: pascal.nicolas-le-strat@univ-paris8.fr
- ▶ L3 : Pascale Prax Dubois : pascale.prax-dubois@univ-paris8.fr

# Comment valider EC, UE, semestre et année?

### vous pouvez valider un EC:

En première session d'examen : janvier pour le 1er semestre, mai pour le 2e semestre.

Ou en deuxième session d'examen (session de rattrapage) : juin

### Comment savoir si vous avez besoin d'aller en session de rattrapage?

Il y a des règles de compensation qui permettent de valider un EC, une UE ou un semestre pour lequel on n'a pas obtenu la moyenne :

#### Comment valider une UE?

À l'intérieur d'une UE, les EC se compensent entre eux.

**Exemple :** Vous avez eu 8 à l'EC "Introduction à la sociologie de l'éducation", 12 à l'EC "Introduction à l'histoire de l'éducation". Ces deux EC, parce qu'ils font partie de la même UE, se compensent ; vous validez votre UE avec 10 de moyenne.

#### Comment valider un semestre?

À l'intérieur d'un semestre, les UE se compensent entre elles.

**Exemple :** Vous avez eu 9 à l'UE 1, 11 à l'UE 2. Ces deux UE, parce qu'elles font du même semestre se compensent ; vous validez votre semestre avec 10 de moyenne.

#### Comment valider son année?

Deux semestres d'une même année se compensent en eux.

**Exemple:** Vous avez eu 8 de moyenne au semestre 1 et 12 de moyenne au semestre 2. Ces deux semestres se compensent; vous validez votre année de licence 1 avec 10 de moyenne.

Si malgré tout vous n'avez pas réussi à compenser, la deuxième session est une deuxième chance!

Vous avez également le droit de renoncer à la compensation si vous pensez que cela peut améliorer votre moyenne. Mais attention il y une procédure à respecter, adressez-vous à la coordinatrice pédagogique.



Un jury se tient à la fin de chaque session d'examen : c'est lui qui vérifie et valide votre relevé de notes.

Vous pouvez obtenir une mention qui figurera sur votre diplôme de licence (de  $12 \ a \ 14/20$  mention "assez bien"; de  $14 \ a \ 16/20$  mention "bien"; à partir de 16/20 mention "très bien"). Cette mention est importante pour votre orientation après la licence.

Pensez à consulter les textes réglementaires de l'Université Paris 8 (règles de scolarité, modalités du contrôle des connaissances, charte des examens...) sont consultables à l'adresse suivante :

https://www.univparis8.fr/Regles-de-scolarite-et-d-examens

# Extraits du document « Modalités de contrôle des connaissances et compétences» -Version adoptée par la CFVU du 14 mai 2020

Article 2 Chaque étudiant inscrit en Licence conclut, dans le cadre de son inscription pédagogique, un contrat pédagogique pour la réussite étudiante. Ce contrat précise son parcours de formation, son projet de poursuite d'études, son projet professionnel s'il est déjà défini, éventuellement ses contraintes particulières (étudiant salarié, engagé, sportif ou artiste de haut niveau, en situation de handicap, etc.) et les mesures d'accompagnement envisageables par l'équipe pédagogique destinées à favoriser sa réussite universitaire (enseignements de remédiation, adaptation de l'emploi du temps et/ou des modalités d'évaluation, etc.)

Article 12 Le contrôle des connaissances et compétences implique notamment des contrôles écrits et des contrôles oraux en présentiel ou à distance tels que mentionnés dans l'annexe complémentaire aux règles de scolarité établi au sein de chaque UFR ou Institut. Dans chaque bloc de connaissances et de compétences, UE et EC, et à chaque niveau d'études, les aptitudes et acquis sont appréciés soit par un contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par une combinaison des deux. Une priorité est accordée au contrôle continu.

Article 13 La présence à tous les travaux dirigés et travaux pratiques est obligatoire. Ces conditions d'assiduité sont prises en compte pour le maintien du bénéfice des aides attribuées aux étudiants, notamment les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

Article 14 Pour prendre en compte les difficultés spécifiques que peuvent rencontrer certains étudiants en raison d'une activité professionnelle (voir « Charte de l'étudiant en situation professionnelle ou assimilée »), de situations particulières notamment de handicap, d'engagement associatif (voir "Charte de l'étudiant engagé") et sportif de haut niveau (voir "Charte de l'étudiant sportif de haut niveau"), un aménagement du contrôle continu doit être proposé au sein de la formation. Il peut se décliner sous forme d'adaptation des exigences d'assiduité, des modalités d'évaluation, voire d'une combinaison des deux.

Article 15 Chaque formation organise conformément au calendrier universitaire deux sessions de contrôle des connaissances ou d'examens. Les sessions sont annuelles (avec possibilité de convoquer un jury exceptionnel à la fin du 1<sup>er</sup> semestre pour des cas « spécifiques » : mobilité, changement de cursus, concours...). Le jury de la session 1 est organisé à l'issue du 2<sup>nd</sup> semestre. Le jury de la session 2 dit « de seconde chance » est organisé à l'issue des deux sessions distinctes de rattrapage (pour les semestres 1 et 2).

Article 16 Conformément à l'article 16, l'accès à la session de seconde chance est possible pour tout étudiant-e n'ayant pas validé ou compensé un EC à la première session. La meilleure note de chacune des sessions est prise en compte pour la délibération du jury final.

En présentiel, un-e étudiant-e absent-e à la première session, et dont l'absence est considérée comme justifiée (sur présentation d'attestations relatives à son empêchement et notification dans son contrat pédagogique), est noté-e défaillant-e (avec la mention « absence justifiée » sur le relevé de notes) et son résultat reste « à valider ». Cette absence ne lui interdit pas l'accès à la seconde chance.

#### Article 9 et 14 Conditions de dispense du contrôle continu ou de son aménagement

Les éventuels aménagements ou dispenses du contrôle continu, dans la Licence en présentiel, sont accordés uniquement sur présentation de justificatifs en cours de validité auprès de chaque enseignant-e et du-de la responsable de la formation, au début du semestre.

# Extraits du document « Modalités de contrôle des connaissances » -Version adoptée par la CFVU du 14 mai 2020

Article 17 Seules les notes et les résultats publiés par le jury à l'issue de sa délibération sont considérés comme définitifs. Les notes communiquées avant la publication de la délibération du jury ne peuvent être considérés que comme des notes provisoires.

Article 18 Chaque EC donne lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20. Les UE et les EC dont la note est supérieure ou égale à 10 sont, à l'issue du jury, définitivement acquis et capitalisables. L'acquisition d'une UE ou d'un EC entraîne l'acquisition des crédits européens (ECTS) fixés pour cette UE ou cet EC. Le nombre total d'ECTS à obtenir pour valider une année universitaire est de 30 par semestre en licence et de 60 par année en master.

Article 10 Tout étudiant e inscrit dans une année universitaire de Licence doit se voir garantir la possibilité de s'inscrire dans tous les EC nécessaires à la validation de son année.

# Extraits du document « Modalités de contrôle des connaissances » -Version adoptée par la CFVU du 14 mai 2020

Article 25 Le jury délibère à partir des notes obtenues par l'étudiant e en vue de la validation des EC, UE, semestre, années, dans la perspective de la délivrance du diplôme, dans le respect des règles légales de scolarité ainsi que de celles de l'établissement et du document annexé par la formation. L'admission au diplôme confère la totalité des crédits européens prévus pour ce diplôme. La mention du diplôme est établie à partir des résultats de la dernière année. La délibération du jury, attestée par un procès-verbal de délibération signé

par le président du jury, est souveraine et sans appel. Elle donne lieu à communication des résultats dans un délai de 5 jours ouvrés. C'est la communication des résultats qui ouvre le délai de recours en cas d'erreur manifeste qui est de deux mois.

Article 26 Un calendrier annuel fixe les dates limites de saisie des notes et de tenue des jurys afin de tenir compte des contraintes mutuelles de transversalité à l'échelle de l'université.

# OBTENIR VOTRE DIPLÔME

Lorsque vous avez validé les 6 semestres complets de L1 à L3 et obtenu vos 180 ECTS, vous pouvez retirer votre diplôme. Le diplôme est un document officiel nécessaire à la constitution de dossiers de candidature de candidature ou pour postuler à un emploi.

Adressez-vous au secrétariat de la licence pour l'obtenir en remplissant un formulaire de demande de délivrance de diplôme".

www.univ-paris8.fr/IMG/pdf/demande\_de\_diplome\_2022-2023-2.pdf

# Règles de scolarité et d'examen

www.univ-paris8.fr/Regles-de-scolarite-et-d-examens

# Avertissement sur le plagiat



# LA L2... ET APRÈS?

- Vous décidez de poursuivre en L3 sciences de l'éducation à Paris 8. Vous avez validé votre L2 : vous intégrez automatiquement la L3 sciences de l'éducation.
- ▶ Vous souhaitez changer de licence en vous réorientant en cours d'année de L2
- Vous souhaitez vous inscrire en cours d'année à l'université Paris 8 dans une nouvelle formation et suivre les cours à partir du 2ème semestre. Vous pouvez faire une demande de réorientation à l'inter-semestre : scuio@univ-paris8.fr
- Préparer l'entrée dans une école de travail social
- ▶ Candidater au dispositif AED prépro

### Présentation du contrat AED préprofessionalisation :

Depuis la rentrée 2019, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse recrute pour une durée de trois ans des étudiant.e.s de licence se destinant à l'enseignement à l'école primaire ou au collège-lycée. Différentes missions leur sont confiées pour leur permettre d'entrer progressivement dans le métier d'enseignant.e, en lien avec leurs études.

Ce contrat d'Assistant.e d'Éducation en professionnalisation (AED) permet aux étudiant.e.s de travailler pendant leurs années de L2, L3 et M1 MEEF :

- au contact des élèves, avec les équipes pédagogiques.
- au sein d'un établissement scolaire, dès la deuxième année de licence.

Le contrat signé avec le rectorat est compatible avec les heures de cours en université et la rémunération est cumulable avec la bourse.

Pour plus d'informations sur ce dispositif : (missions, temps de travail, rémunération)



Nom du cours moodle : "AED préprofessionalisation en sciences de l'éducation" Clé d'inscription : PREPRO

Dans tous les cas, n'hésitez pas à solliciter nos collègues du Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIOIP) [https://www.univ-paris8.fr/Service-commun-universitaire-d-information-d-orientation-et-d-insertion].



A l'issue de votre licence, vous pourrez, si vous le souhaitez, candidater à: **NOTRE MASTER RECHERCHE** https://ufr-sepf.univ-paris8.fr/-master-mention-sciences-de-l-education-



LE MASTER MEEF (INSPÉ): https://inspe.u-pec.fr



ou dans les nombreux autres masters recherche ou professionnels de sciences humaines et sociales proposés par d'autres établissements de l'enseignement supérieur.

Vous pourrez aussi tenter les concours dans les métiers du social (assistant/e de service social, éducateur/rice spécialisé.e, éducateur/rice PJJ, etc.) et de l'animation socio-culturelle.

N'oubliez pas enfin que notre licence prépare aux métiers du soin, de l'accompagnement, de l'aide à la personne, de la petite enfance, de la médiation, de l'animation, de l'éducation populaire et de la formation linguistique auprès de publics migrants adultes.

### Vos outils de travail et de communication

#### Espace numérique « mon ep8 » (ENT)

Une fois votre inscription administrative achevée, vous bénéficiez d'une messagerie électronique (prenom.nom@etud.univ-paris8.fr) et d'un espace de services numériques dont l'utilisation sera indispensable pendant toute la durée de vos études, notamment pour recevoir et gérer vos informations, vos notes et vos échanges d'ordre pédagogique et administratif, ainsi que pour connaître les activités et les évènements culturels, sportifs ou scientifiques de Paris 8.

### Votre « compte numérique » activé, vous pouvez utiliser :

- vos services numériques (messagerie, agenda, dossiers de scolarité, etc.)
- ▶ suivre l'actualité de l'université ou consulter les ressources en ligne de la BU en vous connectant à e-p8 dès la page d'accueil des sites web de l'université en cliquant en haut à droite sur le bouton [Votre espace] ou directement via l'adresse http://e-p8.univ-paris8.fr

### Moodle

Moodle est une plateforme numérique très importante car elle vous permet :

- d'accéder aux cours et aux ressources mis en ligne par vos enseignant·e·s (vos enseignant·e·s vous fourniront des clés d'inscription pour y accéder).
- d'accéder aux informations postées par le secrétariat de la Licence.
- de faire votre inscription pédagogique (IP) dans les EC de mineures et dans les EC transversaux.

# La bibliothèque universitaire

C'est un lieu dans lequel vous pourrez trouver des informations et des ressources pour travailler vos cours, préparer vos exposés ou faire un devoir maison. N'hésitez pas à demander de l'aide au personnel de la BU. Si vous devez travailler en groupe, vous avez la possibilité de réserver une petite salle.



# Le guide de l'étudiant

https://www.univ-paris8.fr/IMG/pdf/guide-etudiant-web.pdf

## Votre check list de la rentrée

#### À faire

- ✓ Activez votre FNT
- ✓ Activez votre messagerie @univ-paris8 dans votre ENT
- ✓ Consultez vos messages régulièrement sur votre messagerie étudiante
- ✓ Inscrivez-vous sur la plateforme pédagogique Moodle
- ✓ Faites votre inscription pédagogique
- ✓ Participer à la semaine d'intégration et à la journée de pré-rentrée

### À visiter

- ✓ Le site web de l'université et de l'UFR
- ✓ Les bâtiments de l'université, l'UFR SEPF et le département des sciences de l'éducation
- ✓ La bibliothèque universitaire (BU)
- ✓ Le restaurant universitaire (RU)
- ✓ La maison des étudiant.e.s (MDE)

### À lire et à relire

- ✓ Le guide de l'étudiant.e
- ✓ La brochure de la licence
- ✓ Les différents mails, tutoriels et documents reçus
- ✓ Et tous les livres et articles de sciences de l'éducation qui vous seront proposés

